

Vos droits dans le sport

Version 1.0 – févr. 2026

(Applicable à tous les sports au Luxembourg)

1. Pourquoi ce document ?

Ce document a pour objectif de vous aider à connaître, comprendre et faire respecter vos droits dans le sport.

Il s'adresse :

- aux athlètes / sportifs, enfants, jeunes et adultes ;
- aux sportifs pratiquant dans un club, une fédération ou une structure de formation, ou participant à des compétitions ;
- à toute personne engagée dans le sport au Luxembourg.

Connaître vos droits, c'est un outil de protection, mais aussi un moyen de contribuer à un environnement sportif sûr, respectueux et équitable.

2. Cadre légal et de référence

Vos droits dans le sport sont protégés par :

- les lois luxembourgeoises, notamment celles relatives à la protection de l'enfance, à la dignité humaine et à la non-discrimination ;
- les principes issus des chartes et conventions européennes et internationales, notamment :
 - la Déclaration universelle des droits de l'homme ;
 - la Convention européenne des droits de l'homme ;
 - la Convention internationale relative aux droits de l'enfant ;
 - la Charte européenne du sport.

Ces textes s'appliquent dans le sport comme dans tous les autres domaines de la vie.

3. Les droits fondamentaux des personnes engagées dans le sport

Droit à la sécurité

Vous avez le droit :

- de pratiquer votre sport dans un environnement sûr et protégé ;
- d'être à l'abri de toute forme de violence, d'abus, de harcèlement ou de négligence ;
- que votre santé physique et mentale soit une priorité.

La performance ne doit jamais primer sur ta sécurité.

Droit au respect et à la dignité

Vous avez le droit :

- d'être traité avec respect, quel que soit votre âge, votre genre, votre origine, votre orientation sexuelle, votre religion ou votre niveau sportif ;
- de ne subir aucune humiliation, intimidation, moquerie ou discrimination ;
- d'évoluer dans un climat positif et bienveillant.

Droit au respect de votre corps et de vos limites

Vous avez le droit :

- de dire non à tout contact physique qui vous met mal à l'aise ;
- que tout contact soit nécessaire, expliqué et adapté au sport pratiqué ;
- que votre consentement soit toujours respecté.

Votre corps vous appartient.

Droit à la vie privée

Vous avez le droit :

- au respect de votre vie privée (vestiaires, douches, soins, repos) ;
- à ce que des limites claires soient respectées, y compris lors de déplacements et de stages ;

- à ce que vos données personnelles, photos et vidéos soient utilisées de manière responsable.

Droit à la parole et à l'écoute

Vous avez le droit :

- d'exprimer un malaise, une inquiétude ou un désaccord ;
- d'être écouté sans crainte de représailles ;
- de poser des questions et de demander des explications.

Parler n'est jamais une faute.

Droit à l'équité et à un traitement juste

Vous avez le droit :

- à des règles claires et appliquées de manière équitable ;
- à des décisions prises dans votre intérêt et dans celui du groupe ;
- à un encadrement adapté à votre âge, votre niveau et votre développement.

4. Les situations problématiques dans le sport

Si vous vous sentez mal à l'aise ou en danger :

- faites confiance à votre ressenti ;
- parlez-en à une personne de confiance (parent / représentant légal, entraîneur référent, responsable safeguarding) ;
- utilisez les canaux de signalement mis à disposition par votre club, fédération, entité sportive ou les instances nationales compétentes.

Vous avez le droit d'être protégé.

5. Les responsabilités dans le respect des droits dans le sport

Connaître vos droits, c'est aussi :

- respecter les droits des autres ;
- contribuer à un climat sportif sûr et respectueux ;

- ne pas ignorer un comportement préoccupant ;
- participer activement à une culture du safeguarding.